

ADMISSION 2022/2023

Licence 2 et 3 Langue, Littérature, Civilisation Etrangères et Régionales (L.L.C.E.R) parcours TRILINGUE Anglais-Espagnol/Anglais-Italien/Anglais-Allemand + 3^{ème} langue

Le parcours TRILINGUE de la licence LLCER est sélectif (admission sur dossier et entretien de motivation) il est accessible :

- Aux étudiant(e)s de LLCER de l'université Jean Moulin Lyon3 ou d'une autre université **ayant validé 60 ou 120 ECTS et ayant étudié 3 langues**
- Aux étudiant(e)s venant d'une autre formation post-baccalauréat compatible (CPGE) **ayant validé l'ensemble de leurs crédits** et ayant étudié l'anglais et la deuxième langue étrangère au même niveau ainsi qu'une 3^{ème} langue

Ce parcours propose une orientation professionnalisante à la licence LLCER caractérisée grâce aux deux stages obligatoires à la fin des semestres 4 et 6.

Cette licence s'adresse plus particulièrement à des étudiants très motivés ayant déjà acquis un bon niveau en langues (en particulier classe européennes, sections internationales, bac L avec option langues renforcées).

INSCRIPTION EN LIGNE : procédure dématérialisée

Les demandes d'admission se font en ligne sur [e-candidat](#) du site de l'Université

Dépôt des candidatures : du 17 mai au 21 juin 2022

Commission : 6 juillet 2022

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'ADMISSION

- Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité)
- Copie du diplôme du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense
- Relevé des notes du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense
- Relevé détaillé des notes des années antérieures (L1/L2) ou d'un cursus post-baccalauréat.
- Attestation ECTS pour les élèves de CPGE
- Un Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Eventuellement, une attestation d'un séjour à l'étranger (à joindre avec la lettre de motivation)
- Tous les titres et documents doivent être traduits en langue française par un traducteur assermenté.
- Une attestation du niveau de français **DEL F B2, DAL F C1, DAL F C2, TCF B2, TEF** est obligatoire sauf pour :
 - Les étudiants français
 - Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français
 - Les étudiants étrangers venant de pays francophones